

DÉCRET N° 2022 – 275 DU 04 MAI 2022
portant création, attributions et composition du Comité
muséographique du Musée international du Vodun.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-442 du 27 juillet 2016 portant approbation des statuts de l'Agence nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme ;
- vu** le décret n° 2021-533 du 20 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2021-536 du 20 octobre 2021 portant création, attributions et composition du Comité spécial du musée Vodun ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mai 2022,

DÉCRÈTE

Article premier

Il est créé, auprès de l'Agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du tourisme, un comité muséographique du Musée international du Vodun.

Article 2

Le Comité muséographique du Musée international du Vodun a pour mission d'identifier les contenus et faire proposer leur exploitation dans le cadre de l'exposition permanente du Musée international du Vodun.